

A. Bussard ajoute les observations suivantes sur les motivations des motionnaires :

Malgré les divers travaux entrepris, ce bâtiment montre toujours des signes de faiblesse. Le but de cette motion est d'encourager une réflexion de fonds sur le devenir de ce bâtiment et les alternatives envisagées / envisageables (hôtel, appartements, autre(s) type(s) d'activité, éventuellement partenariat privé / public) et de donner une ligne directrice avec un but.

N. Reymond reconnaît que cela fait longtemps qu'on en parle et que les travaux y ont été entrepris au coup par coup en raison de l'importance de ce bâtiment. Mais il renvoie également au plan des dépenses d'investissement (qui prévoient au total Chf 3.5 millions sur les années 2010 et 2011 pour la rénovation de cet hôtel) ainsi qu'au rapport de la commission sur le préavis (qui demande également à la Municipalité de se pencher sur ce projet). Il insiste sur le fait que la Municipalité est bien consciente des enjeux.

Quand à l'étude des options mentionnées (appartements, autres), il attire l'attention sur les coûts importants que peut représenter le crédit d'étude qu'il sera nécessaire de soumettre à l'approbation du Conseil. Il rappelle la prudence encouragée lors de la discussion sur les comptes. La commune a privilégié un investissement important pour la construction d'une salle omnisport, donc en faveur de la jeunesse et de l'activité sportive. A moyen/long terme, on reviendra à l'Hôtel de l'Union. Il rappelle qu'il reste un crédit de Chf 30'000, accordé par le Conseil il y a plusieurs années qui n'a jamais été dépensé.

Il insiste sur le fait que ce bâtiment va soulever d'énormes problèmes étant donné les considérations qui devront être prises en compte (monument historique, conception de construction, les marchés publics), ce qui nécessitera beaucoup de temps et d'argent. Il est donc d'accord avec la motion, mais préfère envisager ce type d'étude en temps opportun. Il rappelle les appels à la prudence financière du conseiller A. Bussard lors des dernières séances, peu compatibles avec les frais qu'engendreront des études plus poussées sur le devenir de ce bâtiment.

G. Pittet précise qu'il n'y a aucune volonté de contredire la Municipalité, il s'agit d'arrêter le cumul de ce type de dépenses ponctuelles, quitte à laisser l'Hotel fermé quelques temps.

S. Judas amène les observations suivantes :

- elle rappelle que le crédit d'étude pour la salle omnisport a coûté env. Chf 200'000, montant déjà jugé important à l'époque ;
- il faut s'attendre à un besoin en investissements de l'ordre des Chf 4.5 à 5 millions pour la rénovation complète de ce bâtiment (plutôt que les Chf 3.5 millions envisagés sur le plan des dépenses d'investissement mentionnés depuis plusieurs années) ;
- en réponse à l'intervention de G. Pittet, elle précise que ce sont plusieurs années qui seront nécessaires avant de pouvoir entreprendre les travaux importants destinés à une réfection complète et il serait dommage de ne pas pouvoir bénéficier de cet établissement durant une période si longue ;
- tous les repreneurs qu'elle a rencontrés savent qu'il s'agit d'une période transitoire, que la commune a l'intention de rénover cet établissement, donc on ne va pas vers 10 ans de solutions intermédiaires ;
- pour revenir au montant total d'investissements nécessaires, elle rappelle qu'on va tomber dans le cadre des marchés publics. Dès lors, répondre à la demande de la motion dans le délai imparti ne sera pas possible :
  - il faudra d'abord mener une étude de faisabilité (selon la loi sur le marché intérieur) entreprise par un bureau agréé, pour laquelle la Municipalité n'a pas les budgets, ce qui implique qu'elle devra venir devant le Conseil. On ne peut en effet pas engager une telle réflexion sans avoir des études menées par les bureaux compétents ;
  - ensuite il faudra s'entendre sur l'alternative concernant le devenir de l'Hôtel ;
  - enfin, entamer la procédure de marché public, soit trouver un architecte intéressé (ce qui représente déjà des frais), puis lancer un concours d'idée (que ne comprend pas l'étude de faisabilité) dont le dénouement génère également des frais (prix à attribuer), puis attribution des travaux par nouvelle procédure de marché public.

Les démarches sont très longues et onéreuses : demande au Conseil pour crédit d'étude, marchés publics et concours d'idée, frais d'architecte, au global cela peut prendre plusieurs années, le délai fixé par la motion est trop court.

Ph. Rezzonico demande que soit rappelé le traitement d'une motion.

Le Président explique : la motion est une possibilité pour un membre du Conseil de demander que la Municipalité fasse une étude sur un sujet donné. Contrairement au postulat, la motion est contraignante, ce qui implique qu'à l'échéance du délai fixé dans la présente motion, la Municipalité doit donner réponse « sur les grands axes possibles ». Il se réfère à l'article 58 du règlement qui donne deux possibilités de traitement :

- le bureau du Conseil nomme une commission qui étudie la motion et présente un préavis lors d'une prochaine séance (fera l'objet du 1<sup>er</sup> vote)
- le Conseil décide de soumettre immédiatement la motion à la Municipalité (fera l'objet du 2<sup>ème</sup> vote si la 1<sup>ère</sup> alternative ci-dessus est rejetée).

A. Bussard précise les motivations des motionnaires qui insistent sur la volonté d'apporter un débat d'idée sans nécessairement entamer, à ce stade, toutes les démarches décrites par S. Judas. Ils désirent que la Municipalité présente les grands axes. Le plan d'investissement n'apporte pas d'élément concret parce que le débat sur les besoins et les attentes de la population n'a pas eu lieu. L'idée est de commencer par cette impulsion avant d'entamer toutes les procédures / démarches (étude de faisabilité, marchés publics, etc.) qui peuvent mener au minimum jusqu'en 2013. Alors prenons le temps de la réflexion de manière à investir à coup sûr sur le devenir de cet hôtel.

J.- L. Bignens est en ligne avec la position de la Municipalité : les investissements sont importants et le sport est actuellement l'investissement en cours. On est dans une période de conjoncture difficile, il n'est pas convaincu qu'il serait convenable d'entreprendre de grands frais pour cet établissement actuellement. Il revient également sur le rapport de la commission dont il partage pleinement les conclusions qui reprennent une proposition équivalente à la demande de la motion et qui permettra à cet établissement de continuer à fonctionner parce qu'il est inconcevable de fermer cet hôtel.

Satisfait par les explications de la Municipalité qui confirment qu'elle est consciente du problème mais qu'on ne peut pas engager Chf 5 millions actuellement, il ne juge pas nécessaire d'accepter la motion.

J. Debonneville rappelle que tout le monde est pour l'hôtel de l'Union, c'est la manière de traiter les choses qui diffère.

S'il reste Chf 30'000 octroyés il y a plusieurs années, c'est que personne n'a bougé, dès lors cette motion donne un départ, elle ne demande pas d'investir Chf 5 millions dans 6 mois.

S. Judas précise que la Municipalité est d'accord avec la motion puisque ce sujet est toujours présent, mais le délai est trop court pour présenter une étude cohérente qui permette d'amener des éléments déterminants et concrets.

O. Jean-Petit-Matile appuie les propos de J. Debonneville, il ajoute que cet hôtel représente un atout important pour la commune et pour le futur parc jurassien vaudois.

J.- C. Tosoni revient sur la teneur de la motion, qui demande uniquement un projet et de voir l'avenir, elle ne demande pas qu'on mandate un architecte pour refaire l'Hôtel de l'Union.

A. Bussard explique qu'il est d'accord de prolonger le délai de quelques mois, tout en proposant d'obtenir une information à la fin de l'année sur l'état d'avancement de la réflexion, l'important étant l'impulsion donnée, de voir qu'on avance sur ce projet, sur cette réflexion.

P. Renaud fait part de son étonnement à la nécessité d'un tel délai de 6 mois pour décider de l'affectation de ce bâtiment, il soutient la motion dans le but de faire accélérer les choses.

N. Reymond rappelle qu'avec le nombre d'alternatives possibles (relevées par A. Bussard), du temps est nécessaire pour évaluer les impacts et les coûts

A. Bussard annonce qu'il est disposé à envisager 3 mois supplémentaires.

E. Marchese constate que des membres du Conseil sont prêts à participer à la réflexion et propose de travailler d'une manière différente, éventuellement en créant une commission chargée de se réunir régulièrement et d'établir un calendrier sur 4 à 6 ans.

S. Judas insiste sur les difficultés et les coûts qu'il y aura à présenter un projet concret. Les résultats de la réflexion menée en Municipalité sur les idées envisagées resteront insuffisants. Pour préserver le patrimoine communal, il sera nécessaire d'aller un peu plus loin, d'estimer les rendements du bâtiment, de définir un cahier des charges du tenancier assurant que l'exploitation sera rentable. Un projet plus concret implique des dépenses additionnelles ; elle reconnaît que l'hôtel de l'Union reste une priorité, mais elle rappelle aussi que la commune a déjà beaucoup de projets en cours sur les années à venir (Closez à l'Orbannaz, le gaz, les routes notamment).

C. Messieux relève que tout le monde a envie qu'il se passe quelque chose pour l'Union, 50 conseillers représentent 50 idées différentes. Il estime que le délai de 6 mois est trop court pour présenter quelque chose de satisfaisant, il serait d'accord avec la motion mais avec un délai à fin 2010 plutôt que fin 2009.

J. Debonneville rappelle que le Conseil demande un démarrage, et non d'engager Chf 5 millions ; il reste Chf 30'000 inutilisés

O. Jean-Petit-Matile propose de lancer un concours d'idée au sein du Conseil.

J.- L. Bignens rappelle que le départ a été donné ce soir avec le vote sur les Chf 180'000 et revient sur la suggestion du rapport : « que la Municipalité commence en parallèle une étude sur le devenir du bâtiment de l'Hôtel de l'Union »

O. Deboneville n'est pas d'accord, le Conseil a voté sur des travaux de remise en état partiels, et non une étude sur le devenir de l'Hôtel de l'Union. Rien n'a été entrepris depuis de longues années bien qu'on en ait parlé souvent. Ce qui est demandé c'est un délai.

J.- L. Bignens insiste sur les coûts qu'engendrerait une réfection complète à court terme, qui auraient forcément un impact sur le taux d'imposition de la commune. Il préfère l'état actuel de « petite pinte » villageoise qui est satisfaisant en attendant de pouvoir investir l'argent nécessaire.

G. Pittet propose de nommer une commission.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas là du contenu de la motion, une telle proposition devrait faire l'objet d'un autre texte lors d'une prochaine séance.

Il revient sur l'art. 58 du règlement qui ne précise pas si la motion peut être modifiée lors de sa présentation. A. Bussard précise qu'il est disposé à modifier le délai (+ 3 mois), délai qui pourrait ensuite encore être étendu si nécessaire.

La parole n'est plus demandée. Le Président relit la motion (en modifiant le délai)

« Nous chargeons la Municipalité de Gimel d'établir une étude d'ici la fin de l'année le 31 mars 2010 pour nous donner les grands axes possibles sur la rénovation ou la réaffectation de l'Hôtel de l'Union, en tenant compte des aspects touristiques,

des activités régionales et du bassin de population. Cette demande a pour but de valoriser la cohérence de la gestion et l'évolution du patrimoine communal ».

Le Conseil vote d'abord sur le renvoi de cette motion à une commission : le Conseil rejette cette idée (1 pour, 40 contre, 2 abstentions).

La motion est soumise au vote. La motion est acceptée (24 pour, 18 contre, 1 abstention)

## 7. Préavis no 4-2009 : « *Projet d'aménagement de la déchetterie* »

Lecture du rapport

### Extraits

Préavis municipal No 04-2009 - Nouvel aménagement de la Déchetterie

(...)

Avec l'augmentation de la population gimplane et des directives de tri de plus en plus exigeantes et pour répondre à une intervention au Conseil Communal, un nouvel aménagement de notre déchetterie s'impose.

(...)

Chaque samedi, des sacs plastiques contenant des bouteilles en PET jonchent le sol près des containers archis pleins (...)  
Nous avons demandé à la société PET-Recycling de nous faire parvenir des sacs en toile de Bigbags avec support d'une contenance d'un m3. Ce nouveau système nous permet de recevoir une rétrocession d'environ CHF 120.00 la tonne, contre aucune rétribution aujourd'hui. Ce système de sac en toile, ne peut être utilisé que dans un endroit sous abri, au sec, car il n'a pas de fermeture. La benne de récupération du verre est aussi très vite pleine et le délai pour la vider est parfois long. Nous devons également régler le problème de circulation et du parcage des véhicules lors du déchargement des déchets. A certains moments, en particulier le samedi matin, il est malaisé de circuler et de manœuvrer. Les baraques en bois à droite en entrant dans la déchetterie sont délabrées, elles menacent de s'écrouler, leur utilisation est dangereuse. Pour terminer, il n'y a ni eau, ni électricité, malgré la fin de ligne qui se trouve à proximité de l'entrée.

### PROJET D'AMENAGEMENT

L'abri pour le stockage du bois est terminé (...) c'est donc un nouvel espace qui est à notre disposition.

À cet endroit, 7 à 8 places de parc sont prévues en épis pour le déchargement des véhicules, apportant une meilleure fluidité du trafic avec une simplification des manœuvres, et son goudronnage, comme celui de l'accès aux bennes, donnera un aspect soigné à ce lieu. Une benne pour le verre n'est plus suffisante, l'existante ne recueillera que le recyclé blanc et brun et une seconde, uniquement celui de couleur verte, pour répondre à la forte consommation de ce type de contenant.

A l'emplacement actuel du PET, création d'un abri en bois, ouvert sur le devant, de 10 m par 6 m et 3 m de hauteur dans son côté le plus bas, pour une surface de 60 m2. Un petit bureau sera aménagé pour le responsable de la déchetterie, afin, qu'il ait un contrôle sur l'ensemble des bennes et qu'il soit près des usagers pour les aider dans le tri, ce qui est, dans la configuration actuelle, difficile à exercer.

(...)

Dans l'abri existant, partie ouverte, sur le côté Nord, la récupération des appareils SENS reste au même endroit, et le côté Sud pourrait être maintenu à disposition de la voirie, comme c'est le cas actuellement, ou utilisé par le service des forêts pour y entreposer des planches ou autre matériel, par exemple leur nouvelle remorque.

Enfin avec l'arrivée de l'électricité, il pourrait être envisagé de laisser la déchetterie ouverte tard, le vendredi soir.

### Coût des travaux selon devis

Libellé	Coût
Installation de chantier	1'000.00
Terrassement	6'905.00
Nouveau couvert	40'000.00
Accès et place de parc	76'200.00
Zone entre les bennes et le couvert à bois	19'870.00
Equipement eaux et électricité du nouveau dépôt	3'996.80
Régie	1'339.00
Divers et imprévus	6'700.00
Total HT	156'010.80
TVA	11'856.80
Total TTC	167'867.60

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité nous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

- de lui accorder un crédit de CHF 168'000, pour le nouvel aménagement de la Déchetterie, comprenant la création d'un nouveau couvert, le réaménagement des accès, des places de parc et de la zone des bennes ;
- de l'autoriser à prélever un montant de CHF 168'000 sur le compte No 1001.21

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

P.- Y. Correvon se dit déçu par la teneur du préavis, notamment après les diverses interventions de quelques conseillers lors de précédentes séances :

- le préavis n'est pas très précis sur la question de la fluidité du trafic (n'indique pas dans quel sens les voitures vont entrer / sortir) , mais s'attarde beaucoup sur le recyclage du PET ;
- il aimerait connaître le coût de la pelleteuse Michigan qui monte pour plier, concasser et réduire le volume de la benne à papier. Pour un investissement de l'ordre des Chf 10-15'000 on peut trouver des compacteuses à papier, il regrette de ne pas voir cette solution dans le préavis.

R. Houmard répond

- en l'absence d'électricité et de place disponible, il n'est pas possible d'installer une compacteuse,
- comme il y aura des places de parc, il y aura plus d'espace pour circuler et la fluidité sera meilleure,
- concernant le PET, il rappelle que la commune en recycle 3 tonnes par année

C. Messieux s'étonne qu'il soit prévu des places de parc qui se situeront probablement à quelques 25 mètres des bennes alors qu'actuellement tous les utilisateurs cherchent à se garer le plus près possible des bennes.

De plus, les coûts paraissent importants en l'absence de détails (plan de situation) : Chf 76'000 pour accès et place de parc, Chf 20'000 pour la zone entre les bennes et le couvert à bois. Il n'est pas convaincu que ces coûts puissent contribuer à réduire les frais d'élimination des déchets.

Revient sur l'intervention de P.- Y Correvon, il relève que l'électricité est prévue dans les travaux, il devrait donc être possible d'installer une compacteuse.

L. Guignard s'inquiète du danger énorme que peuvent représenter des places de parc en épi et spécifiquement dans un bord ; en effet les manœuvres nécessaires pour sortir (effectuer une marche arrière notamment) sont risquées, il rappelle qu'actuellement bien que la circulation soit désordonnée, les voitures repartent toutefois avec peu de manœuvres (toujours vers l'avant).

R. Isely demande si (et jusqu'où) est prévue l'arrivée d'électricité.

R. Houmard répond qu'actuellement la borne d'arrivée de l'électricité est à l'entrée de la déchetterie, mais qu'il est prévu d'amener l'électricité à l'intérieur pour permettre d'aménager de nouvelles infrastructures.

Concernant la circulation, il confirme que les voitures entreront d'un côté et sortiront de l'autre.

P.- Y. Correvon :

- Il est plus écologique et facile de mettre une compacteuse à papier que de faire monter un track plusieurs fois par mois.
- Il revient sur la question qu'il avait posée concernant le coût de la pelleteuse Michigan qui monte compacter le papier dans la benne.

R. Houmard répond que la personne qui vient faire les travaux actuellement ne demande aucune compensation financière.

La parole n'est plus demandée, le Président donne la composition de la commission chargée d'étudier le préavis :

Mmes S. Varonier-Mischler, S. Winkelman, MM. F. Imhof, J.- F. Jacot, J. Dubugnon, suppléant : O. Debonneville.

## **8. Préavis no 5-2009 : « Extension du réseau du gaz »**

Lecture du rapport

### **Extraits**

*Préavis municipal No 05-2009 – Réseau de distribution du gaz*

1. *Extension de la conduite à la Rue du Fort*
2. *Alimentation à la Rue du Billard, étape 2*
3. *Alimentation au Vemaïsson*
4. *Extension de la conduite à la Rue du Martinet*

(...)

*Diverses demandes de raccordement du réseau du gaz ayant été formulées, la Municipalité envisage, selon le plan directeur du gaz, la pose de quatre conduites supplémentaires échelonnées sur plusieurs années.*

*Tronçon 1*

*Extension de la conduite à la Rue du Fort sur 130 mètres (...)*

#### Tronçon 2

Alimentation au nord de la Rue du Billard, 2<sup>ème</sup> étape, sur 100 mètres (...) Ceci pour être en conformité avec le permis de construire octroyé pour le futur bâtiment au nord de la Poste. (...) Ce tronçon servira également pour la liaison au Closez à l'Orbannaz. (...) Pour le bon suivi dans cette 2<sup>ème</sup> étape (...), le projet prévoit le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de la nouvelle conduite de gaz en fouille commune.

#### Tronçon 3

Alimentation au Vernaïsson, en partant de la conduite existante de la route d'Aubonne à la hauteur du numéro 5 – (...) – en direction du nord, sur 215 mètres, pour alimenter la parcelle 773, dont un projet d'implantation de dix villas est en cours d'élaboration. Cette conduite pourra à l'avenir servir de bouclage à celle du Moulinet.

#### Tronçon 4

Extension de la conduite à la Rue du Martinet, en partant de la fin de la conduite existante au nord, (...) et au sud, (...) L'ordre des travaux ne nous est pas encore connu. Certains permis de construire n'ont pas encore été délivrés. Afin de pouvoir répondre aux demande et ne pas revenir chaque fois devant votre autorité au coup par coup, la Municipalité souhaite bénéficier d'un crédit global dont l'utilisation va s'échelonner sur plusieurs années.

Le coût des travaux se répartit de la façon suivante selon devis estimatifs :

Extension de la conduite de gaz à la Rue du Fort, sur 130 m

(...)

Total TTC 76'396.00

Alimentation gaz à la Rue Billard, étape 2, sur 100 m

(...)

Total TTC 75'320.00

Remplacement conduite d'eau à la Rue Billard, étape 2, sur 100 m

(...)

Total TTC 89'846.00

Il sera demandé en temps voulu, une participation à l'ECA pour cette conduite d'eau

Alimentation gaz au Vernaïsson, sur 215 m

(...)

Total TTC 75'548.00

Extension de la conduite de gaz à la Rue du Martinet, sur 150 m

(...)

Total TTC 89'846.00

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

- de lui accorder un crédit global de CHF 410'000, dont l'utilisation sera échelonnée sur plusieurs années, pour lui permettre de réaliser les quatre nouveaux tronçons de conduites de gaz selon la demande, à savoir : à la Rue du Fort, à la Rue du Billard et le remplacement de celle de l'eau, au Vernaïsson et à la Rue du Martinet ;
- de l'autoriser à prélever à chaque étape des travaux les montants nécessaires à leur règlement, jusqu'à concurrence de CHF 410'000 sur le compte No 1001.21.

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

A Fischer, relève qu'on s'est mis à alimenter le village au gaz, et demande :

- comment cela a été décidé
- quelles sont les raisons qui motivent les extensions du réseau, est-ce à la demande des habitants ? Sont-ce des raisons de coût qui déterminent où le réseau s'arrête (à la rue du Martinet no 5 par ex. plutôt qu'au manège ou à la zone artisanale) ?
- pourquoi ne mène-t-on pas une réflexion plus globale sur l'énergie renouvelable comme du chauffage à bois déchiqueté, plutôt que de persister avec le gaz qui était peut-être bon un temps, mais qui ne l'est plus forcément

S. Judas rappelle :

- que l'adoption du gaz relève d'une décision acceptée par le Conseil il y a plusieurs années ;
- que la commune a dépensé Chf 1 millions depuis la mise en place de ce réseau, y raccorder de nouveaux ménages contribue à l'amortissement de cet investissement.
- l'extension du réseau relève d'une offre de la Commune aux habitants qui peuvent demander d'y être raccordés ;